



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30
Quorum : 16
Nombre de membres effectivement présents : 22

	Excusé	Non excusé	Remplacé par
M. Cavitte, représentant de la collectivité de rattachement	X		
Mme Fournier, représentante de la commune siège	X		
M. Trait, personnalité qualifiée	X		
M. Favennec, personnalité qualifiée	X		
Mme Sabard, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	X		Mme Granier
M. Vigliotti, représentant des personnels ATOSS	X		
Mme Marche, représentante des parents d'élèves	X		
Mme Paillassou, représentante des élèves	X		M. Marquet
M. Papon, représentant des élèves		X	
M. Roussel, représentant des élèves		X	

Monsieur Adrien TURON, apprenti en BTS Assistant Manager, accepte de prendre le secrétariat de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- Approbation du conseil d'administration de la séance précédente.
- Proposition de l'ordre du jour.

1) – Fonctionnement pédagogique et éducatif

- Convention LEA (ENT).
- Convention avec Sciences Po Bordeaux.
- Délégation de signature pour M. Dyon.

2) – Gestion Financière

- DBM pour information 2016.
- Répartition de crédits globalisés.
- Don(s).
- Tarifs 2017 certification Cambridge.
- Conventions.
- Budget 2017.

3) – Questions diverses

On démarre le conseil d'administration avec 18 membres.

➤ **Approbation du PV du conseil d'administration de la séance précédente.**

Des modifications ont été apportées au procès verbal de la séance précédente. Ces modifications concernaient la partie III)4) sur le projet « Semaine Radio Lycée ». Il s'agissait en effet d'arguments présentés par certains professeurs qui ont été raccourcis ou oubliés lors de la rédaction du procès verbal du précédent Conseil d'Administration.

Le procès verbal avec les modifications ajoutées est alors soumis au vote.

☞ *Passage de 18 à 20 membres à 18 h 25 avec l'arrivée de R. Chaumeil et de R. Trémouille.*

Votants : 20

Pour : 20

➤ **Proposition de l'ordre du jour.**

Un point sur la composition du CVL est à ajouter à l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est soumis au vote.

Votants : 20

Pour : 20

➤ **Composition du CVL.**

Concernant la composition du CVL, Monsieur le Proviseur avait demandé aux représentants des élèves lors du conseil d'administration précédent s'ils avaient des désirs particuliers quant aux 5 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation à inclure dans ce conseil. Des noms avaient ainsi été donnés. Parallèlement, les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation avaient eux aussi des noms à proposer. Suite à des échanges avec ces deux types de représentants après le conseil du 10 novembre 2016, et en accord avec eux, Monsieur le Proviseur propose de retenir dans la constitution officielle du CVL les 5 personnes proposées par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et d'inviter systématiquement aux réunions du CVL les autres enseignants cités par les représentants des élèves lors du conseil d'administration du 10 novembre 2016.

Par ailleurs, lors du conseil d'administration du 10 novembre 2016, un nom de parent avait été proposé par la PEEP pour faire partie de ce CVL. Cette personne n'étant pas membre du CA, elle ne peut être retenue. Les membres de la PEEP proposent donc de la remplacer par Christine MARCHE.

La nouvelle composition du CVL est soumise au vote.

Votants : 20

Pour : 20

☞ *Passage à 21 personnes à 18h30 avec l'arrivée de B. Madelmont.*

I. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

1) **Convention LEA (ENT)**

Cette convention concerne la possibilité d'avoir un espace numérique de travail (ENT) qui est LEA.

L'ENT LEA était déjà utilisé dans l'académie de Bordeaux auparavant et c'est donc une volonté de la nouvelle région et de l'académie de doter les lycées d'un ENT.

Cet outil ne va en aucun cas supprimer les outils déjà utilisés au sein de l'établissement mais centralisera l'ensemble de ces outils. LEA est un ENT qui a de plus déjà fait ses preuves et qui donne satisfaction dans l'académie de Bordeaux.

Des périodes de formation seront proposées pour maîtriser cet outil.

M. le Proviseur a présenté une vidéo explicative sur l'ENT LEA.

La signature de la convention est soumise au vote.

Votants : 21

Pour : 21

2) **Convention avec Sciences Po Bordeaux**

Sciences Po Bordeaux est prêt à aider les élèves du lycée qui souhaitent intégrer Sciences Po après leur baccalauréat.

Cette aide opérée par Sciences Po Bordeaux (financement de 25 heures de préparation au concours, une intervention annuelle de membres de Sciences Po Bordeaux au lycée, mise à disposition de documents de travail *(des copies allant de*

bonnes à médiocres des éditions précédentes pour travailler sur les attendus, des sujets de concours des éditions précédentes,...), financement d'un car pour aller visiter les locaux de Sciences Po Bordeaux, organisation de rencontres entre nos professeurs formateurs et des membres du jury du concours d'entrée, réduction de plus de 83 % du prix d'inscription au concours pour les élèves suivant la formation, ...) a pour but de favoriser l'intégration d'élèves du lycée à Sciences Po Bordeaux, à Sciences Po Paris ou dans un autre IEP de Province.

La signature de la convention est soumise au vote.

Votants : 21
Pour : 21

3) Délégation de signature pour M. Dyon

Cette partie est à titre informative et ne sera donc pas soumise au vote. Elle informe du fait que M. Dyon sera autorisé à signer certains documents au nom de Monsieur Le Proviseur. Ce qui bien entendu n'empêchera pas Monsieur Le proviseur de suivre les dossiers concernés.

Cette mesure prend effet à compter du 09/12/2016.

II. GESTION FINANCIERE

1) DBM pour information 2016

Cette partie est également uniquement informative.

Un tableau est présenté. Il affiche les opérations de modifications de budget qui ne relèvent pas de la compétence du CA historisées sur l'année 2016.

Deux grandes parties sont présentées, les DBM pour info et les décisions de l'ordonnateur.

Les DBM pour info affichent des totaux de 22 847,90 € d'ouvertures de crédits et autant de prévisions de recettes.

La partie décisions de l'ordonnateur présente des crédits qui ne peuvent être déplacés qu'au sein d'un même service ce qui permet d'apporter de la souplesse. Par exemple, si une sortie ne se fait pas les crédits seront utilisés pour une autre opération. Ils seront réattribués.

2) Répartition des crédits globalisés

Chaque année le rectorat attribue deux subventions qui doivent être réparties entre différents besoins.

La première subvention 2016 concerne les crédits pédagogiques. Elle s'élève à 1828 € qui seront répartis de la façon suivante : 377,50 € seront utilisés pour les frais de reprographie à compléter, et 1450,50 € seront utilisés pour l'achat de carnets de liaison.

La deuxième subvention concerne les fonds sociaux soit tout ce qui vise à aider les élèves (par exemple pour la restauration ou les voyages...). Cette partie est composée de deux sommes de 2840 € et de 4286 € qui seront toutes les deux réparties de la façon suivante : 75% seront utilisés pour la restauration et 25% seront utilisés pour l'aide matérielle.

Votants : 21
Pour : 21

☞ *Passage à 22 personnes à 19 h avec l'arrivée de P. Cautres.*

3) Dons(s)

Les dons évoqués concernent le projet « Semaine Radio Lycée ».

Parmi les structures qui avaient été contactées pour ce projet, une grande partie a répondu positivement et une autre partie n'a toujours pas répondu.

Le montant total des promesses de dons est de 7500 € au 8 décembre 2016.

Ces promesses ont été faites par :

- ✓ Amicale des anciens du lycée Edmond Perrier
- ✓ FSE du lycée Edmond Perrier
- ✓ Fédération des PEP 19
- ✓ FCPE
- ✓ PEEP
- ✓ MGEN
- ✓ Mairie de Tulle
- ✓ Rotary Club de Tulle
- ✓ 2 particuliers

D'autres structures ont annoncé leur volonté de participer financièrement mais ne sont pas actuellement en mesure de chiffrer cette participation.

L'acceptation de l'ensemble des dons concernant le projet « Semaine Radio Lycée » est soumise au vote.

Votants : 22
Pour : 17
Contre : 3
Abstention : 2

4) Tarifs 2017 certification Cambridge

Depuis plusieurs années, le lycée propose à un groupe de 10 à 20 élèves de passer une certification en anglais. La région a longtemps financé le coût de cet exercice mais cette participation ayant été supprimée le lycée prend depuis en charge la moitié du coût. L'autre moitié restant à la charge des familles.

Cette année, le budget à prévoir a été calculé sur une base de 10/11 élèves ce qui fait un coût par élève de 90€.

La participation du lycée est soumise au vote.

Votants : 22
Pour : 22

5) Conventions

Deux conventions ont été présentées à ce moment du Conseil d'Administration.

La première est une convention avec l'ESPE. En effet, depuis plusieurs années, le lycée loue la salle de devoirs D22 à l'IFSI pour un montant de 25 € la demi-journée. La signature de la convention avec l'ESPE permettrait de louer selon les mêmes modalités la salle de devoirs D22 à l'ESPE.

La signature de la convention est soumise au vote.

Votants : 22
Pour : 22

La seconde convention est une convention de groupement comptable. En effet, le lycée est siège d'un groupement comptable de plusieurs établissements. Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement de service « agence comptable » institué au lycée Edmond Perrier, siège du regroupement.

Cette convention qui prend effet au 1^{er} janvier 2017 ne sera pas soumise au vote chaque année car elle sera valable pour la durée de vie du groupement.

La signature de la convention est soumise au vote.

Votants : 22
Pour : 21
Abstention : 1

6) Budget 2017

Le gestionnaire M. Girard a présenté le budget prévisionnel 2017. Il a rappelé les différents services contenus dans un budget que sont le SRH (service de restauration et d'hébergement), le service des bourses nationales dont bénéficient les familles, le service de vie de l'élève qui permet par exemple la gratuité des manuels scolaires, le service des actions pédagogiques et le service administration et logistique.

Un rapport de Monsieur le Proviseur est ensuite présenté aux membres du Conseil d'Administration. Ce rapport résume la façon dont le budget 2017 a été élaboré. Ce budget s'élève à 1 483 457,09 € en dépenses et à 1 460 085,79 € en recettes. Soit un déficit prévisionnel de 23 112,30 € dont 10 000 € correspondant à l'amortissement des biens acquis sur fonds propres. Les 13 112,30 € restant financent la partie des voyages, sorties et projets non couverte par des ressources propres. Ce résumé précise que tant qu'il y a des biens acquis sur fonds propres à amortir, il y a forcément un déficit prévisionnel.

Il ne faut pas perdre de vue que ce budget a été élaboré dans le respect des principes de sincérité et de prudence.

☞ *Départ à 20h de P. Lenoir. On passe à 21 votants.*

Votants : 21
Pour : 18
Contre : 1
Abstention : 2

III. QUESTIONS DIVERSES

1) Questions de la FCPE

❶ *Le temps d'attente au self, malgré la mise en place du dispositif de reconnaissance biométrique, ne semble pas avoir diminué bien au contraire. Le mardi, en particulier, semble être extrêmement problématique à tel point que de nombreux élèves abandonnent la queue et sont contraints d'aller acheter un sandwich en ville. Outre la double tarification pour les parents (repas en ville plus repas au self à régler) se pose la question de l'équilibre alimentaire. Pour ceux qui décident malgré tout de manger au self, ils arrivent en retard au cours suivant et certains d'entre eux n'ont pas été acceptés par le (la) professeure.*

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Tout d'abord, je tiens à rappeler que la mise en place du dispositif de reconnaissance biométrique n'avait pas pour objectif de réduire le temps d'attente au self mais bel et bien d'utiliser le temps de travail de plusieurs agents à des fins plus constructives que la gestion extrêmement chronophage de la problématique des cartes de selfs perdues ou oubliées.

Maintenant je suis heureux de lire dans votre question qu'un repas consommé au self est plus équilibré qu'un repas acheté en ville.

A moi d'engager rapidement une réflexion avec les enseignants quant à l'opportunité d'accueillir en cours des élèves en ayant manqué une partie importante.

Pourquoi le mardi est plus problématique que d'autres jours ?

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Le nombre d'enseignants au sein du lycée le mardi est plus important que les autres jours donc il y a davantage de cours dispensés.

De plus il y a également 30 utilisateurs du self de plus que l'an dernier.

Il faudra à l'avenir être vigilant quant à la nécessité d'équilibrer davantage l'ensemble des heures de cours sur les 9 demi-journées de cours dont on dispose (on veille à protéger le mercredi après-midi pour les activités périscolaires des élèves).

Par ailleurs, la problématique du self trop petit sera de nouveau soulevée lors de la réunion de programmation des futurs chantiers. Réunion prévue avec la Région (directrice du patrimoine, conseillers régionaux, ...) au lycée Edmond Perrier le mardi 24 janvier 2017.

Est-ce un problème d'emploi du temps ?

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Le choix initial fait lors de la conception des emplois du temps a été celui de la pédagogie (alignement de certains cours pour travail commun des enseignants et devoirs communs des élèves, alignements des cours de langues dans le cadre des groupes de compétences, cours du vendredi qui ne vont pas au-delà de 17h, ...). Avec les effets collatéraux qu'on subit aujourd'hui. Alors OUI il faudra à l'avenir replacer le curseur en prenant en compte des réalités quotidiennes et des impératifs indispensables au bon suivi des cours par les élèves.

Le temps de pause (1h pour une grande partie des élèves) semble ne pas être suffisant pour permettre à tous de manger dans de bonnes conditions ? Certains lycées, comme le lycée Valadon à Limoges, ont instauré la pause méridienne de 2 heures obligatoire et cela semble avoir considérablement diminué le temps d'attente. Serait-il possible d'appliquer la même chose à E. Perrier ? Peut être qu'une pause de 1h30 dans un premier temps pourrait être profitable et permettrait plusieurs services et ainsi de répartir plus facilement les élèves ?

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Au lycée Valadon, le choix initial a été en effet de privilégier des pauses méridiennes quotidiennes de 2 heures. Dans les faits, les exceptions sont très nombreuses mais c'est un fait que le paramétrage initial d'EDT dans ce sens se fait positivement ressentir.

Paramétrer une pause d'1h30 n'a pas tellement d'intérêt par rapport à paramétrer une pause de 2h. En effet, qu'on fasse cours l'après-midi entre 13h30 et 17h30 ou qu'on fasse cours entre 14h et 18h ne laisse pas plus de marge de manœuvre (ça fait 4 h de cours l'après-midi dans les deux cas !).

Quitte à augmenter la pause méridienne, autant la passer à 2 heures. Cela donnera à davantage d'élèves la possibilité de se réunir (réunions du CVL, de l'antenne jeune d'Amnesty International, interventions de conférenciers extérieurs, ...).

Est-ce possible d'appliquer cette pause méridienne de 2h à Edmond Perrier ? Pour l'intégralité des élèves, 5 jours sur 5, avec le choix d'options tel qu'il existe actuellement : NON.

Est-ce possible de s'imposer cette contrainte dans le paramétrage initial d'EDT pour un grand nombre d'élèves plusieurs jours par semaine : OUI.

② *Certains parents ont remarqué une facturation différente entre deux lycées de la même région pour des élèves en seconde et en terminale (pour ne citer qu'un exemple). Or, il semblerait que le tarif soit défini par le conseil régional et de ce fait identique d'un lycée à l'autre. Nous faisons remarquer que cet écart ne se justifie pas par le DP4 jours / DP 5 jours. Comment peut s'expliquer cette différence ?*

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Pour trouver une explication plausible à cette différence, s'il en existe une, il faudrait connaître le nom de l'établissement afin de pouvoir récupérer leur grille de tarifs. Ainsi, s'ils proposent des repas moins chers, nous serons en mesure de voir directement avec eux selon quels critères ils peuvent agir ainsi. Car en effet les tarifs sont définis par le Conseil régional.

③ *Certains parents ne comprennent pas pourquoi les repas des jours de grève sont facturés au même tarif que les autres, alors que la quantité/qualité de nourriture est bien moindre. Un tarif « grève » pourrait-il être mis en place ?*

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Comme précisé à la question 2, les tarifs sont définis par le Conseil régional. Et dans cette grille des tarifs adoptée lors du conseil d'administration précédent ne se trouve pas de tarif « spécial grève ».

Je profite de cette question pour préciser que le coût d'un repas un jour de grève (sandwich commandé en extérieur + accompagnements divers) est au moins égal au coût d'un repas classique. Et que faire payer ce repas moins cher aux familles reviendrait à augmenter la participation financière de l'établissement.

M. Girard est intervenu sur le coût des repas en rappelant qu'il s'agit de tarifs forfaitaires pour un service mutualisé. Par ailleurs, il a indiqué que les tarifs acquittés par les familles sont très en-deçà du coût réel du service : 8 à 9 € en moyenne nationale pour un repas alors qu'un « DP 5 jours » paie 2,88 € son repas.

Remarque de Monsieur le Proviseur :

De façon à assurer la continuité du service public les jours de grève, les personnels présents sont obligés de déployer davantage d'énergie que d'habitude. Il est donc fort désagréable que certains d'entre eux reçoivent des courriers de parents d'élèves mécontents, courriers dont les propos sont parfois intolérables.

④ *Certains élèves/parents déplorent le manque de fruits et légumes et ont contacté l'intendance à ce sujet.*

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Les menus sont établis selon une grille en fonction du plan national nutritionnel de santé. De ce fait, ils sont équilibrés. Par ailleurs, chaque élève qui souhaite un fruit peut en avoir un. De même que pour les crudités en entrée. L'élaboration des menus est un travail mené conjointement par F. Girard et par B. Vigliotti (chef cuisine).

⑤ *Certains élèves DP 4 jours souhaitent déjeuner occasionnellement le mercredi midi en réglant leur repas. Cela leur a été refusé. Quels en sont les motifs ?*

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Techniquement on ne peut pas vendre un repas à quelqu'un qui est au forfait. Cela entraîne en effet une manœuvre informatique compliquée et chronophage.

La « DP 4 jours » est une souplesse apportée au forfait mutualisé mais dont il faut accepter le principe entièrement.

⑥ *Des vols ont été commis lors de la pause déjeuner dans les sacs ainsi qu'à l'internat. Certains élèves se sont plaints à la vie scolaire mais il n'y a eu aucune suite. Comment sécuriser les biens personnels des élèves le midi et surtout à l'internat ? Peut-on installer des casiers fermant à clé ou avec des cadenas personnels ?*

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Dans un premier temps, il faut savoir qu'il ne m'est pas possible de porter plainte au nom d'un élève. Lors de la pause méridienne, il faut attacher son sac avec un antivol à vélo. Et ne rien laisser de précieux dedans.

A l'internat, il faut fermer son armoire à clé.

Il a été dit que les armoires à l'internat du collège Clemenceau ne peuvent être fermées à clé. Monsieur le Proviseur prendra alors rapidement contact avec la Principale Madame Coly.

Les casiers, vu le nombre important à prévoir, posent plusieurs problèmes. Tout d'abord ce serait très onéreux. Ensuite il faudrait trouver un emplacement bien à la vue de tout le monde afin d'éviter les dégradations.

⑦ *Un téléviseur a été installé à l'entrée du self mais semble ne pas être en fonctionnement. A quoi doit-il servir ?*

Réponse de Monsieur le Proviseur :

L'installation technique du téléviseur est terminée. On est en attente de la formation du personnel en charge de ce matériel. Cette formation doit avoir lieu le 13 décembre.

⑧ *A l'internat, il semblerait que certains dortoirs n'aient toujours ni bureaux ni étagères et que d'autres viennent seulement d'en obtenir.*

Les parents d'élèves se demandent comment leurs enfants peuvent travailler dans de bonnes conditions ?

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Il est vrai que les conditions de travail des élèves concernés ne sont pas optimales. Il est prévu d'améliorer ces conditions.

Quand ce matériel sera-t-il mis à la disposition des élèves concernés ?

Réponse de Monsieur le Proviseur : Bureaux et étagères dans les chambres du dortoir concerné : au plus tard au retour des vacances d'Hiver.

Pourquoi l'ancien mobilier a-t-il été enlevé sans avoir attendu que le nouveau soit reçu ?

Réponse de Monsieur le Proviseur : Une regrettable erreur humaine.

Les élèves dont l'accueil se fait à René Cassin regrettent l'absence de WIFI et de peu de postes informatiques pour travailler.

Réponse de Monsieur le Proviseur : En effet : un poste informatique par salle d'étude.

Le WIFI devait être installé d'ici la fin de l'année pour un accès lors de l'étude. Une date est-elle fixée ?

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Le gestionnaire du lycée René Cassin a reçu une réponse de la région le 30 novembre. La programmation de la WIFI est prévue pour septembre 2017. Mais des travaux doivent avoir lieu en amont.

⑨ *Certains parents s'étonnent de recevoir des SMS pour les avertir de l'absence de leurs enfants même lorsque celle-ci a été préalablement signalée. Qu'en est-il ?*

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Cela reste à la marge mais ça arrive parfois. Il s'agit d'erreurs humaines au vu de l'importance du nombre d'informations à traiter par les personnels Vie Scolaire en un temps limité. Même si ça n'est pas bien et qu'il faut toujours progresser dans l'amélioration du dispositif, je préfère qu'un parent soit informé à tort de l'absence de son enfant, qu'il appelle et qu'on le rassure plutôt que de savoir un jeune absent et les parents non informés.

⑩ - *Pronote :*

- *Certains professeurs ne remplissent pas de manière systématique les devoirs ou les notes sur Pronote et cela pose problème à certains élèves et/ou parents. Que peut-on faire ?*

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Demander aux enseignants d'être plus vigilants quant à l'utilisation de l'outil :

- 1) afin d'associer davantage les parents au suivi de la scolarité des enfants ;
- 2) afin d'impliquer davantage les jeunes dans leur scolarité.

- *Le module discussion ne semble pas activé. Serait-il possible de le mettre en place car cela permettrait aux parents de communiquer plus facilement avec les professeurs de leurs enfants ?*

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Activer le module de discussion ajouterait un mode de communication supplémentaire entre les usagers et les acteurs de notre service public. Et trop de canaux de communication différents augmentent le risque de se trouver sans réponse, les « différentes boîtes aux lettres » n'ayant pas été vidées.

Il faut donc retourner vers un mode unique d'échanges numériques : l'espace numérique de travail. D'où la signature de la convention pour l'ENT LEA.

①① *Une année de plus, la zone fumeur semble extrêmement problématique. En effet les enfants fument majoritairement devant le lycée et les parents sont unanimes pour en relever la dangerosité. Certains proposent de demander une autorisation à la mairie pour que la zone devant le lycée devienne une zone de rencontre, la vitesse des automobilistes serait réduite mais les risques ne seraient pas complètement nuls malgré tout.*

D'autres proposent éventuellement la création d'une zone définie à l'extérieur du lycée plus sécurisée pour les fumeurs. Serait-ce envisageable ?

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Un courrier a été envoyé le 31 mai 2016 à Monsieur le Maire de Tulle afin qu'une réflexion commune soit menée pour trouver ce qui pourrait être rapidement mis en place afin de diminuer considérablement le risque qu'un ou plusieurs jeunes se fassent faucher par des véhicules arrivant à vive allure. Ce courrier n'a toujours pas reçu de réponse.

①② *De nombreux élèves ont signalé à leurs parents que certains camarades arrivaient en cours tout en ayant fumé des substances illicites et de ce fait perturbaient fortement les cours.*

D'autres ont signalé avoir été accostés par des « revendeurs » de substances illicites et/ou incités à en consommer. Certains ont également remarqué que des élèves fumaient ces substances dans l'enceinte même du lycée.

Tous les parents d'élèves qui sont revenus vers nous avec ces remarques sont d'accord pour dénoncer cette addiction qui semble s'être fortement banalisée chez les adolescents mais surtout se demandent que faire pour y palier, s'en inquiètent tout en rappelant également le caractère illégal. Nous sommes tous prêts à aider le lycée dans toute démarche que M. Guilbault jugera opportune de mettre en place. S'il faut des parents volontaires ou bénévoles pour encadrer des réunions d'information, de sensibilisation, nous répondrons présents.

Les élèves consommateurs peuvent-ils bénéficier d'un soutien médical et/ou psychologique ?

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Oui. Auprès du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Si oui comment et par qui cela peut il être mis en place ?

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Les personnes référentes sont Martine ASTORG et Marion LECIGNE qui sont psychologues cliniciennes au CSAPA.

Les élèves passant en commission éducative pour des motifs associés à cette problématique sont incités à s'y rendre.

Je vais demander à Martine ASTORG qu'elle intervienne prochainement au lycée dans le cadre d'une information auprès des personnels et des parents d'élèves volontaires. Une telle intervention avait eu lieu l'an dernier au profit des professeurs volontaires et avait été appréciée. Elle s'était d'ailleurs faite avec la présence d'un membre du commissariat de Police de Tulle.

Que peuvent faire les associations de parents d'élèves pour vous aider à réduire cette addiction chez parfois de très jeunes adolescents ?

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Notre problème majeur est qu'un nombre non négligeable d'élèves qui consomment de tels produits le font parce que ça n'est pas tabou à la maison et qu'ils voient leurs parents le faire.

2) Questions PEEP :

❶ *Prise des repas au réfectoire : de nombreuses familles font remonter la longue attente qui pose notamment problème lors de courtes coupures dans l'emploi du temps des élèves.
Est-ce que le système d'accès biométrique fonctionne bien ?*

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Le système d'accès biométrique fonctionne bien. Il nous faut par contre changer un distributeur de plateaux devenu obsolète.

Est-ce que la Région prévoit de faire quelque chose : plus de personnel (notamment remplacement en cas d'absences), travaux (aménagement, agrandissement) ?

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Concernant le manque de personnel, Monsieur GIRARD et moi-même sommes régulièrement en contact avec la Direction des Ressources Humaines du Rectorat afin de rappeler l'insuffisance en personnel cuisinier au lycée Edmond Perrier.

Concernant les remplacements en cas d'absence, il s'avère que la Région a beaucoup de mal à obtenir des candidatures de personnels ayant un CAP (ou même un titre...) en cuisine. C'est d'ailleurs pour cela qu'on nous envoie parfois en remplacement d'un cuisinier une personne titulaire d'un CAP « Agent Polyvalent de Restauration » habilitée à s'occuper de certaines préparations froides (entrées, desserts) mais pas de préparations chaudes.

Il ne faut pas hésiter à motiver des chercheurs d'emploi à se former dans le domaine...

Concernant les travaux à mener au lycée, une réunion de programmation est prévue le mardi 24 janvier 2017.

❷ *Concernant le voyage de fin de cycle pour les classes de terminale, il semble qu'un nombre important d'élèves se sont inscrits. Il se murmure qu'il n'y a pas suffisamment de places, et qu'il y aurait un tirage au sort pour déterminer qui part et qui reste. Qu'en est-il ?*

Réponse de Monsieur le Proviseur complétée par Monsieur MADELMONT :

L'histoire du tirage au sort est une rumeur partie d'une plaisanterie. Il n'y aura aucun tirage au sort. Les bus sont prévus ainsi que les accompagnateurs et l'hôtel.

IV. CONVENTION SUPPLEMENTAIRE

Monsieur MADELMONT présente à Monsieur le Proviseur une nouvelle convention.

Cette convention est une convention avec l'Université de Limoges. Sa signature permet qu'il soit prêté jusqu'au 4 janvier 2017 au lycée Edmond Perrier :

- ✓ La caméra Obscura, cette réalisation de 3m sur 3 au sol et de 2m80 de hauteur qui va permettre à nos élèves, à nos personnels et à nos visiteurs, de rentrer dans une chambre noire pour être comme à l'intérieur d'un appareil photo ;
- ✓ une exposition « Les mathématiques dans l'histoire de l'art ».

La signature de la convention est soumise au vote.

Votants : 21

Pour : 21

Abstention : 0

Le conseil d'administration se termine autour de 21h15.

Le Proviseur,



D. GUILBAULT

Le secrétaire de séance,

A. TURON



